

Mise au point

Faisant suite à votre article paru le 6 octobre 2008 dans votre quotidien au Periscoop et intitulé «Le Comité olympique algérien perd son calme», j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insérer, aux mêmes lieu et place, la mise au point suivante :

«Je vous saurais gré de prendre acte que les affirmations dont vous faites état n'ont aucun lien avec le Comité olympique algérien en raison de faits ayant eu lieu en décembre 2004 comme vous l'avez si bien précisé et que notre organisation n'a pris possession de ces lieux que le 14 juillet 2005.

La publication de documents dans ces mêmes colonnes est d'autant plus étonnante que ceux-ci n'ont aucun rapport avec le Comité olympique algérien qui n'en est ni destinataire, ni inscrit en copie et encore moins concerné de près ou de loin par cette regrettable affaire de 2004 survenue dans le Centre de Tikjda qui était géré par la structure publique en charge de son administration et de son fonctionnement.

L'équipe d'athlétisme que vous mettez également en cause n'était qu'un simple client qui a subi les affres d'une situation désastreuse, comme mentionné dans le document officiel que vous avez fait paraître.

Nous sommes tout aussi surpris d'être sollicités par votre journal pour lui produire des factures et des appels d'offres.

Le Comité olympique algérien, de par sa nature juridique, de par ses statuts et de par les lois en vigueur en Algérie, n'est pas soumis aux procédures dont vous faites état et n'est pas obligé de produire ses documents au contrôle du *Soir d'Algérie*.

Il reste, toutefois, important de relever que les bilans moraux et financiers 2005, 2006 et 2007 ont été approuvés par son assemblée générale, à l'unanimité, et ont fait l'objet d'un commissariat aux comptes conformément à la réglementation.

Nous regrettons, une nouvelle fois, votre volonté manifeste de nuire à l'image de marque du Comité olympique algérien par des diffamations graves pour lesquelles nous nous réservons le droit de faire appel à la justice algérienne.

Notre organisation, en fait, ne saurait en aucun cas être altérée ou décriée tant son crédit auprès de l'opinion publique est largement établi et nos convictions n'en seront que plus renforcées».

*Le Président du COA,
Mustapha Berraf*

Réponse à la mise au point de Berraf

M. Berraf a déclaré le 6 mars 2006 à notre confrère *El Watan*, au sujet de la fermeture par le ministre Guidoum du bâtiment de Tikjda, géré par le COA, ce qui suit : «Notre structure n'a jamais été associée à cette décision et nous sommes désolés pour l'arrêt de la préparation des équipes nationales qui se sont plaintes de l'entreprise sous tutelle qui n'a pas honoré ses engagements et non du COA qui les a hébergées pendant plus d'une année en leur offrant toutes les conditions.» Si nous ne retenons qu'une année donc, le Comité olympique gérât ce centre au moins depuis mars 2005, or Berraf affirme que le Comité olympique n'a pris possession des lieux que le 14 juillet 2005.

Si cela ne suffit pas comme exemple flagrant de l'amalgame entretenu autour de la réception officielle du bâtiment le 14 juillet 2005 et son utilisation courante bien avant cette date, on pourra remonter encore en lui fournissant à chaque fois les preuves tangibles.

Pour ce qui est des factures, sachez, Monsieur Berraf, que ce n'est pas le *Soir d'Algérie* qui les demande mais une institution de la République algérienne, en l'occurrence le MJS.

Ce dernier a institué une commission par décision n° 057/MJS/2007 du 8 avril 2007 chargée d'établir l'inventaire des biens meubles et immeubles du bâtiment «E» mis à la disposition du COA par convention du 17 avril 2004 (eh oui, Monsieur Berraf, le 17 avril 2004, soit 8 mois avant l'intoxication alimentaire).

Votre secrétaire général, M. Naïdji Mohamed, siégeait au sein de cette commission. Cette dernière s'est réunie le 16 avril 2007 et ses membres ont pris un certain nombre de décisions, notamment «la remise de documents justifiant les dépenses relatives aux travaux effectués par le COA au niveau du bâtiment mis à sa disposition», comme il est écrit dans le procès-verbal de cette commission.

Maintenant vous laissez croire dans votre réponse que le COA n'est pas tenu par la même réglementation en matière de dépenses que les autres organismes.

Vous voulez dire que vous n'êtes pas tenu par les

PERISCOOP

periscoop2008@yahoo.fr

Le Soir d'Algérie - Mercredi 8 octobre 2008 - Page 2

MYSTÉRIEUSE DISPARITION

Dans les couloirs du département de Djamel Ould-Abbès, on ne parle que de la disparition mystérieuse de 10 téléphones portables flambant neuf, acquis en début de semaine et destinés aux psychologues chargés de la prise en charge des sinistrés de Ghar-daïa. Les 10 téléphones étaient, pourtant, entreposés dans le bureau d'un haut cadre du ministère de la Solidarité nationale, affirment nos sources.



Excès de zèle

Lors des débats sur la loi de finances 2009, un député FLN s'en est pris à la presse qu'il accuse d'avoir critiqué les récentes hausses d'indemnités des parlementaires. «Que les journalistes sachent que nous voterons pour la révision de la Constitution, même si nos salaires sont revus à la baisse», a-t-il lancé lors de son intervention. Il est vrai qu'il est difficile de mieux faire en matière d'excès de zèle.



Le cadre et l'arbre centenaire

Un haut cadre nouvellement installé dans ses fonctions à la wilaya d'Alger vient de faire parler de lui, et de quelle manière ! En effet, il n'a rien trouvé de mieux à faire que d'abattre un arbre centenaire planté dans la résidence mise à sa disposition, ce qui a choqué les habitants de ce quartier d'Alger.



le HIC
lehic.dz@hotmail.com

OUYAHIA ANNONCE
20 MILLIARDS DE DINARS POUR GHARDAÏA

